

## Accompagnement à la transition énergétique du Genevois Français

---

### Convention cadre de partenariat entre Enedis et le Pôle métropolitain du Genevois Français

ENTRE le Pôle métropolitain du Genevois Français, 15 avenue Emile Zola – 74100 ANNEMASSE  
représenté par son Président, Monsieur Christian Dupessey  
Ci-après dénommée « Le PMGF ».

Et

Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Paris La Défense (92079), Tour Enedis, 34 Place des Corolles, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et représentée par et représentée par son Directeur Territorial des Savoie, Monsieur Christophe REINERT,

Ci-après dénommée « Enedis ».

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

## Préambule

Le Genevois français compte plus de 430 000 habitants, 119 000 emplois et 22 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants.

**Le Pôle métropolitain du Genevois français** fédère les intercommunalités de ce territoire. Il impulse et coordonne des politiques publiques pour répondre d'une seule voix aux défis spécifiques de ce territoire transfrontalier. L'enjeu : rassembler les énergies de ses membres pour construire des projets porteurs de sens, au service de la transition écologique et de la qualité de vie des habitants, particulièrement dans les domaines suivants :

- le développement des transports publics et des nouvelles mobilités ;
- la transition écologique du territoire ;
- l'aménagement durable du territoire ;
- la création d'emplois et le développement de la formation et de l'enseignement supérieur.

Le Genevois français est labellisé « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) depuis 2015. Les collectivités membres du Pôle métropolitain se sont engagées à produire plus d'énergies locales et renouvelables qu'elles n'en consomment, cela implique une plus grande sobriété et efficacité énergétiques. Depuis 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne et anime la construction des Plans d'actions Climat, Air, Energie (PCAET) de ses 8 intercommunalités membres. Ces plans d'actions sont de véritables outils opérationnels pour mettre en oeuvre la transition écologique du bassin de vie.

À l'échelle transfrontalière, depuis 2020, le Pôle métropolitain est engagé dans le projet « Grand Genève en Transition » et a signé, le 26 janvier 2023, avec l'ensemble des membres français et suisses du Grand Genève, la Charte Grand Genève en transition.

**Enedis** est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 39 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. »

Les derniers scénarios de prévision énergétique à l'horizon 2050 (RTE, ADEME) font consensus sur la place que devrait avoir l'électricité propre comme levier de la décarbonation de l'économie. Les réseaux publics de distribution d'électricité joueront un rôle clé pour accueillir les usages décarbonés et la production EnR.

Les enjeux d'une planification et d'une coordination de la transition écologique à l'échelle locale portés dans les outils de planification territoriale sont aussi ré-affirmés et renforcés, par exemple au travers de la Loi d'Accélération des EnR.

**Le Pôle métropolitain du Genevois français et Enedis, dans le cadre de ses missions de service public sont engagés pour la transition écologique. Conscients que les efforts en matière de sobriété passeront par le développement de nouvelles pratiques, ils sont attachés à accompagner le déploiement des initiatives et solutions accélérant la transition écologique. Ils s'attacheront ensemble à supporter les expérimentations de services innovants visant la sobriété, l'efficacité énergétique ou le développement des moyens de production décarbonée.**

La présente convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et Enedis.

## Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la convention est de formaliser :

- La volonté des deux parties de travailler ensemble afin de maximiser l'efficacité des actions menées en faveur de la transition énergétique au bénéfice des communes et Etablissements Public de Coopération Intercommunales du Pôle métropolitain du Genevois français. Les actions visent notamment à partager et s'appuyer sur les meilleures pratiques et solutions à l'échelle du Pôle métropolitain,
- Les modalités de coopération entre Enedis et le Pôle métropolitain.

## Article 2 : Coopération Pôle métropolitain du Genevois Français et Enedis

La coopération entre le Pôle métropolitain du Genevois français et Enedis s'appuie sur la réalisation de projets pour aider les communes et intercommunalités à mener leur politique de transition énergétique.

Cette coopération concerne particulièrement les sujets suivants :

- Le partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique,
- La contribution à des projets pilotes à l'échelle métropolitaine et transfrontalière
- La maîtrise de l'énergie et la production d'ENR avec notamment la mise en place d'un cadre de collaboration avec les collectifs citoyens de production d'énergie renouvelable,
- La stratégie lumière : accompagnement des collectivités à la gestion de l'éclairage urbain, dans le cadre de l'opération « La nuit est belle ! »,
- Le déploiement de la mobilité électrique,
- L'Innovation, le développement de la recherche et l'offre de formation aux métiers de la transition énergétique dans le Genevois français.

Cette liste pourra s'enrichir de nouveaux projets par décision commune des deux parties, à condition que l'objet de la convention soit toujours respecté.

Les modalités précises de collaboration pourront être précisées ou complétées par convention annexe définie ultérieurement.

### a- Partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique -

Chacun dans leur compétence, le Pôle métropolitain et ENEDIS disposent de données énergétiques ou contribuant en second niveau à la connaissance de données énergétiques (données foncières, de mobilité, etc.). Ces éléments, croisés avec des observatoires locaux, départementaux ou régionaux, peuvent être mis en commun afin d'offrir des visions historiques et prospectives de la trajectoire de transition énergétique du Genevois français.

Un enrichissement des données pourrait être défini entre le Pôle métropolitain et ENEDIS afin de :

- Partager une meilleure connaissance du territoire (projets EnR en déploiement / en réflexion),
- Compléter les données disponibles, avec des informations locales complémentaires (consommations réelles de patrimoine suivi par exemple) ,
- Vérifier ou affiner des analyses, par le croisement de sources d'information.

L'ensemble de ces données alimentera l'observatoire du territoire en cours de constitution par le Pôle métropolitain. En contrepartie, le Pôle métropolitain pourra partager avec Enedis toutes données ayant

vocation à affiner la connaissance en matière de consommation et de production énergétique du territoire, par exemple autour des perspectives de raccordement.

Aussi, Enedis a récemment développé via son portail accessible aux collectivités locales un « Espace Mesures et Services » permettant à chaque collectivité et EPCI de visualiser précisément la consommation et courbes de charge de ses propres points de livraison à un pas de temps réduit.

Afin de faire connaître ce nouveau service aux collectivités, Enedis proposera deux webinaires en T3 et T4 2023, à l'attention des élus et personnels en charge de l'énergie visant à les informer sur les modalités d'accès à la plateforme et l'intérêt du service offert par Enedis aux collectivités en vue d'identifier les leviers en matière sobriété et de mesurer l'efficacité des actions mises en place à cet effet. Le Pôle métropolitain pourra faire la promotion de ces webinaires et relayer les supports de communication auprès des élus du Genevois français, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.

### **b- Contribution à des projets pilotes à l'échelle métropolitaine et transfrontalière**

Le Genevois français a bâti sa stratégie de transition énergétique sur la démarche TEPOS « produire autant d'énergie renouvelable qu'il n'est consommé tout en réduisant de 50% sa consommation ». Par conséquent, cela implique à la fois de maximiser les réductions de consommation d'énergie tout en optimisant le potentiel de production des énergies locales. Pour atteindre ces objectifs, des changements et des innovations majeures doivent voir le jour tant sur les aspects techniques que comportementaux ou sociétaux. Toutes les collaborations concourant à la maîtrise de l'énergie basée sur des principes de sobriété, d'efficacité énergétique ou de développement des ENR permettant de mettre en œuvre ces innovations seront recherchées, à l'instar du projet G2Sol, cadastre solaire du Grand Genève où le Pôle métropolitain et Enedis étaient impliqués.

Dans ce cadre, le PMGF facilitera les échanges avec les services informatiques de Genève, hébergeur du cadastre solaire G2Sol, afin de permettre l'intégration de l'API d'Enedis « tester mon raccordement » au cadastre du Grand Genève, dans le respect des protocoles de communication informatiques et de la cybersécurité.

### **c- Entrez dans la boucle - Economie circulaire**

Enedis réalise environ un millier de chantiers par an sur le territoire du Genevois français avec en particulier la question du recyclage des matériels et matériaux et la gestion de déchets. Plusieurs actions sont en cours de déploiement : recyclage des EPI, traçabilité et recyclage via la plateforme reutiliz, l'accompagnement des bonnes pratiques de nos prestataires au travers de la convention sur les engagements RSE ou de l'initiative TPE .

Le Pôle métropolitain engage, avec le soutien de l'ADEME, une démarche de promotion et de mise en œuvre de l'économie circulaire, à travers le programme « Entrez dans la boucle ». L'objectif est d'accompagner 16 zones d'activités économiques d'ici 4 ans à travers ce programme. Enedis et le PMGF s'engagent à partager pour s'inspirer et capitaliser sur toutes les initiatives prises respectivement allant dans le sens de la décarbonation des activités, de l'amélioration de la qualité de l'air, du sourcing durable et du réemploi des matières et matériels.

Par exemple, Enedis expérimente en 2023/24 la réalisation d'un chantier bas carbone et mettra à disposition du Pôle métropolitain les enseignements et retour d'expérience issus de cette expérimentation.

#### **d- Maîtrise de l'énergie et production d' ENR : Accélération du développement des EnR et Collaboration avec les Centrales Villageoises**

La Loi d'accélération des EnR promulguée le 11 mars 2023 vient fournir un cadre renforcé pour le développement des EnR. Elle confère aux collectivités territoriales un rôle important pour identifier et stimuler le développement des moyens de production EnR sur leur territoire.

L'essentiel de ces nouveaux moyens de production à vocation à être raccordé sur le Réseau Public de Distribution, représentant un enjeu important sur lequel Enedis est pleinement mobilisée notamment au travers des actions suivantes :

- Le Plan de Développement des Réseaux fixe des points de repère en matière de trajectoire d'investissement intégrant ceux spécifiquement liés au développement des EnR
- Enedis accompagne les services de l'état et les collectivités territoriales, au niveau régional via sa contribution aux comités régionaux de l'énergie, à la réactualisation des S3EnR
- Enedis met à disposition des outils pour évaluer la capacité d'accueil des réseaux et simuler les raccordements de projets au réseau (accessible via le compte client pour les particuliers, ou le portail collectivités pour les EPCI et communes)
- Sur demande, Enedis réalise des études d'impact des projets sur le réseau (IPR) dont la contribution demandée couvre strictement les charges nécessaires à la réalisation de l'étude.
- Enedis accompagne les EPCI et collectivités, dans le cadre des missions relatives au comptage, les projets d'auto-consommation individuelle et d'auto-consommation collective

Aussi, par la maîtrise renforcée du raccordement qui constitue une priorité de son Plan Industriel et Humain, Enedis a mis en place une organisation spécifique pour répondre de manière la plus adaptée aux attentes de tous porteurs de projet.

#### ***Accompagnement d'Enedis des centrales villageoises***

Les Centrales Villageoises, sociétés locales à gouvernance citoyenne portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) et s'inscrivent dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Chaque centrale villageoise couvre en moyenne le territoire d'un à trois EPCI.

Le Pôle métropolitain a historiquement accompagné l'émergence et le développement des Centrales Villageoises sur le territoire du Genevois français.

A l'heure actuelle, trois centrales villageoises existent sur la partie haut-savoyarde du Genevois français (CitoyENergie, Chabl'Energies et Môle Energie). Une quatrième est en réflexion dans le Genevois français.

Les centrales villageoises comme tous les dispositifs de production ont vocation à être raccordées sur le réseau de distribution public de distribution d'électricité.

La mise en œuvre des projets de centrales villageoises outre le raccordement des installations au réseau public s'appuie sur les dispositifs de comptage gérés par Enedis pour compter et répartir les flux d'énergie entre les parties prenantes.

### **Accompagnement d'Enedis des opérations d'autoconsommations collectives**

En associant consommateurs et producteurs autour d'un projet de production locale, l'autoconsommation facilite l'intégration des énergies renouvelables dans les territoires.

Enedis accompagne la mise en œuvre des projets d'autoconsommation individuelle et collective et propose d'ores et déjà des solutions avec :

- pour l'autoconsommation individuelle, un cadre contractuel simplifié adapté à chaque situation (vente d'un surplus ou autoconsommation sans injection de surplus), l'installation d'un compteur communicant (réduction des coûts de raccordement notamment) ou encore des offres de raccordement adaptées
- pour l'autoconsommation collective, Enedis a développé une solution s'appuyant sur les compteurs communicants, qui permet la mise en œuvre d'opération d'autoconsommation collective. Cette solution s'adapte à diverses situations : lotissement, copropriété, OPHLM, ensemble tertiaire ou commercial, « coopérative » de production ou des cas mixtes : résidentiels, tertiaires. Sur la base des relevés mensuels des courbes de charge des consommateurs et producteurs participants et des coefficients de répartition de la production communiqués par la personne morale, Enedis propose une solution de calcul mensuel des données nécessaires à la mise en œuvre de l'opération (part de production affectée à chaque consommateur, part autoconsommée, fourniture de complément, surplus collectif éventuel) et les met à disposition des différentes parties prenantes (personne morale, fournisseur(s), responsable(s) d'équilibre, ...).

Le PMGF et Enedis travailleront à l'accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle des opérations d'autoconsommation collective en projet, dans une logique de sensibilisation, d'information et de mise en relation.

Dans le cadre des projets d'autoconsommation collective sur le territoire du PMGF, et en lien étroit avec la Personne Morale Organisatrice (PMO), Enedis partagera son expérience et son expertise et mettra à sa disposition un interlocuteur dédié au suivi et à la mise en œuvre de ses projets.

Cet interlocuteur sera présent de la définition du projet et de la Personne morale Organisatrice jusqu'au premier bilan après une année de production en autoconsommation collective.

Il participera aux réunions de définition du projet, apportera conseil et retour d'expérience sur les projets déjà raccordés par Enedis sur le territoire national.

Il aidera à l'élaboration :

- de la demande de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective
- du formulaire d'engagement,
- de la rédaction de la convention d'autoconsommation collective en précisant les différentes options possibles pour la Personne Morale Organisatrice.

Il appuiera la Personne Morale Organisatrice dans la mise en œuvre du mode opératoire de plusieurs étapes.

Il assurera le suivi et la faisabilité technique des projets en garantissant la pose systématique des compteurs Linky, indispensable aux opérations d'autoconsommation collective.

Il apportera conseil et expertise au regard des évolutions du cadre législatif en cours de consolidation.

### e- Stratégie lumière

Le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage dans la lutte contre la pollution lumineuse à travers l'évènement de sensibilisation « La nuit est belle ! » organisé par le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain participe également à l'élaboration d'une trame noire transfrontalière. L'acquisition en 2022-23 d'une photo satellitaire nocturne permettra une modélisation de cette trame noire. Celle-ci sera mise à disposition de l'ensemble des partenaires du territoire engagés dans la démarche.

L'éclairage public porte des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux : sécurité des personnes et des biens, maîtrise de la consommation d'énergie, diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne), collecte et recyclage du matériel usagé. Il représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales, 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues et 37 % de leur facture d'électricité.

Linky, le compteur communicant, a été déployé sur l'ensemble du territoire national, ouvrant la voie au développement de nouveaux services permettant par exemple l'interruption de l'éclairage public à distance.

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français a sollicité Enedis pour être partie prenante de l'opération, La Nuit est Belle, un événement organisé depuis 2019 qui couvre la plupart des 117 communes du Grand Genevois et qui vise à interrompre l'éclairage public pendant une nuit.

Enedis est partenaire depuis 3 ans de l'opération. En s'appuyant sur les fonctionnalités de la chaîne communicante Linky et au travers de téléopérations, Enedis met en œuvre de façon sécurisée et à moindre coût le non allumage de l'éclairage public.

⇒ Une annexe à la présente convention précise les modalités de mise en œuvre. Elle est réactualisée chaque année.

### f- Le déploiement de la mobilité électrique

Les Parties conviennent de collaborer sur les thèmes suivants :

Le Partage de connaissances sur l'état de l'art de l'électromobilité.

Ces échanges d'information porteront sur :

- l'innovation technologique (types de véhicule électrique, batteries, solutions de recharge) et les travaux de veille
- les acteurs de la mobilité propre (constructeurs de batteries, de solutions de recharge ...)
- les retours d'expérience sur des projets d'électrification de flottes de bus et de recharge intelligente réalisés en France
- les réglementations, les normes
- visites d'installations-pilote
- les impacts technico-économiques de l'électromobilité sur le RPD



En vue de soutenir l'accompagnement d'Enedis des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), le PMGF portera à la connaissance du Distributeur, les volontés connues de ces dernières de convertir leur flottes de bus à l'électromobilité.

A titre d'exemple, Enedis accompagne la conversion de flotte de bus d'Annemasse Agglo et Voirons.

En amont des choix de transformation de flottes de bus et en cohérence avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi d'Orientation des Mobilités, Enedis accompagnera les AOM du PMGF et apportera son expertise en tant qu'opérateur de service public de distribution d'électricité, afin de faciliter et d'optimiser le déploiement et le raccordement au RPD des Stations de Recharge de bus électriques.

Cet accompagnement portera sur :

- la définition, en amont du raccordement des infrastructures de recharge de bus électriques, de l'implantation optimale des postes de livraison au regard des coûts complets (investissement et exploitation) et des délais de raccordement estimés
- l'identification de pistes d'optimisation potentielles (par exemple en tenant compte du profil de charge des bus et des bénéfices du smart charging)

### **La Mise en œuvre opérationnelle de l'électrification des flottes de bus**

Il s'agira d'accompagner l'électrification de l'ensemble des projets des AOM regroupées au sein du PMGF

Pour superviser les projets de raccordement, Enedis désignera un ou deux interlocuteurs au sein de ses équipes locales.

Ces interlocuteurs sont chargés de répondre aux demandes d'information liées à l'organisation d'Enedis ou aux procédures et réglementation sur les raccordements en cours ou à venir, faciliter la mise en relation des interlocuteurs (porteurs et chargés de projet), traiter les difficultés ponctuelles, et apporter des solutions aux problèmes récurrents.

En outre, dès la réception d'un dossier de demande de raccordement, Enedis désignera un Interlocuteur Raccordement par demande, chargé d'assurer une relation client réactive et privilégiée tout au long du projet depuis la qualification de la demande, en passant par la proposition de raccordement, jusqu'à la mise en service et chargé, à ce titre, de veiller au respect des délais.

### **Le Suivi de la mise en exploitation des solutions de recharge de bus électriques**

En phase d'exploitation, il s'agira de sécuriser le bon fonctionnement des solutions de recharge et de s'assurer du maintien de la qualité de l'électricité distribuée.

Une expertise complète sur l'analyse des données de mesure fournies par les compteurs communicants et des données sur la qualité de l'onde (harmonique, flicker, déséquilibre) pourra être mise en place par Enedis à la demande d'EPCI.

### **g- L'innovation, le développement de la recherche, l'offre de formation et la promotion des métiers de la transition énergétique dans le Genevois français**

Le Pôle métropolitain a développé une stratégie dédiée à la transition professionnelle et aux formations.

#### Recherche académique

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain a rejoint les membres de la Fondation Université Savoie Mont Blanc. Cet engagement inscrit d'avantage le Pôle métropolitain et ses membres dans une dynamique de valorisation et développement de l'enseignement supérieur dans le Genevois français, qui se formalise au travers de la démarche Grand Forma. Avec 17 partenaires publics et privés signataires, dont des partenaires économiques et industriels, le Conseil Savoie Léman, le Grand Annecy et maintenant le Pôle métropolitain du Genevois français, la Fondation promeut le développement des relations entre les universités et entreprises pour favoriser la recherche, l'innovation et le développement des compétences à partir des dynamiques et besoins du territoire.

Dans le Genevois français, deux Chaires sont proposées.

La Chaire d'Innovations Transfrontalières sur l'Efficacité Energétique (CITEE) est développée à partir de l'initiative de Pays de Gex Agglo qui à travers sa SPL Terrinnov développe un réseau d'Anergie pour récupérer l'énergie fatale du CERN et une série d'innovations pour réduire les consommations d'énergies et produire localement des énergies renouvelables. Cette Chaire fait partie du réseau «Université Européenne de Recherche», la Solar Academy.

L'enjeu de la mobilité fait l'objet d'une étude de positionnement : partenariat scientifique, axe de coopération, définition du modèle économique public-privé (mécénat). L'objectif est de faire du Genevois français et du Grand Genève un «terrain» de recherche, d'innovation et de formation en matière de solutions de mobilité zéro carbone.

Enedis, sur la base des informations partagées par le PMGF, pourra le cas échéant, mettre en relation les intervenants en lien avec les programmes et partenariats de recherche qu'elle coordonne.

S'agissant de l'innovation, Enedis, associée au développement de la ZAC Ferney Genève Innovation, outre ses missions de raccordement et dévoiement d'ouvrages, contribue à la création du Living Lab en collaboration avec l'Association Pangloss. Il pourra s'agir par exemple, pour information, de représenter visuellement le fonctionnement des réseaux d'électricité avec notamment le rôle du compteur Linky dans le développement des smarts grids.

### **h- Formation professionnelle et orientation**

Le secteur de l'électricité présente de nombreux métiers en tension. La Cité des Métiers du Grand Genève est un dispositif public coordonné à l'échelle du Genevois français par le Pôle métropolitain. Ce service public a pour objectif d'accompagner le citoyen dans sa transition professionnelle. Le secteur de l'électricité est clairement identifié dans les filières économiques à promouvoir en termes de formations professionnelles, de métiers auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi ou de salariés en reconversion.

La valorisation et la promotion des métiers d'Enedis est un enjeu majeur qui conduit Enedis à lancer une école des réseaux. En effet, la transition écologique appelle de nombreux métiers et activités dans le domaine de la gestion des réseaux de distribution.

Enedis, à l'échelle des départements recrute régulièrement des jeunes, notamment issus des filières bac pro ou technicien supérieur.

La Cité des Métiers pourra mettre à disposition d'Enedis des supports numériques et papiers afin de promouvoir les disponibilités des stagiaires et alternants afin de renforcer l'apprentissage au sein des différents établissements.

Par ailleurs, la Cité des Métiers met en place des ateliers de découverte des métiers de l'électricité intitulés « zooms métiers ». Les cibles principales sont les salariés en reconversion, les étudiants en sortie d'étude, ainsi que les demandeurs d'emploi.

La Cité des Métiers organise ou participe à des salons, forums, carrefours. Les cibles potentielles sont les jeunes collégiens et lycéens qui sont en phase d'orientation scolaire.

Pour ces 2 sujets, il est proposé à Enedis de pouvoir intervenir physiquement dans ces événements afin de faire connaître les différents métiers.

### **Article 3 : Pilotage et suivi de la convention**

Un comité de pilotage définira les objectifs à atteindre concernant les projets sus-mentionnés et les moyens à inscrire pour leur bonne réalisation. Le suivi de la convention est assuré par le Comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé d'élus du Pôle Métropolitain du Genevois français et d'Enedis ainsi que des techniciens des deux structures.

Le comité de pilotage est co-piloté par le Pôle Métropolitain du Genevois français et Enedis. Il se réunira annuellement afin de suivre la mise en œuvre de la convention.

Le Comité de pilotage de la convention sera également chargé de la communication relevant d'actions spécifiques au territoire du Pôle Métropolitain du Genevois Français lorsque celle-ci s'avèrera nécessaire afin de disposer à minima d'éléments de langage communs et/ou de mutualisation d'outils de communication (ex : plaquettes stratégie lumière). Les communications concernant les deux Parties seront validées au préalable par les élus des deux Parties.

### **Article 4: Communication et droit à l'image**

La communication est un enjeu important au service de la sensibilisation des acteurs du territoire. Toute action de communication engageant une partie fait l'objet d'une communication et validation préalable de l'autre partie concernée.

Le PMGF est autorisée à utiliser le nom, l'image et tout élément de la personnalité [enregistrement audiovisuel, siège social, demeure] d'Enedis par voie de citation, mention, reproduction, représentation, à l'occasion de la promotion de l'événement, des opérations de relations publiques, des interviews, des relations avec les médias (dossiers de presse, articles, communiqués) ainsi que de l'exploitation publicitaire et promotionnelle d'Enedis de leurs produits sur tous médias et tous supports. Il en informe préalablement Enedis.

## Article 5: Dispositions générales

### a- Modification de la convention

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant qui sera signé des deux parties à la présente convention après en avoir délibéré.

L'instance qualifiée pour échanger et convenir du contenu des avenants entre les parties est le Comité de pilotage de la convention mentionné à l'article 3 de la présente convention.

### b- Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois. Elle entrera en vigueur à la date de sa notification par les 2 parties.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'un des signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

### b- Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Toute contestation pouvant surgir à propos de l'application des dispositions de la présente convention, et qui ne trouverait pas de solution par la concertation, sera portée devant la juridiction administrative territorialement compétente.

## Article 6 : Responsabilités

L'application de cette convention n'exonère pas les parties de leurs responsabilités respectives ainsi que du respect et de la prise en compte des décisions et des choix des EPCI ou des communes membres du Pôle Métropolitain du Genevois français.

Fait à ....., le .....

Pour le Pôle métropolitain du Genevois  
français

Le Président

Christian DUPESSEY

Pour Enedis

Le Directeur Territorial des Savoie

Christophe REINERT

**Annexe 1 : Tableau de suivi des actions**

Thème	Actions	Echéance	Date de réalisation
<p><b>Partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique</b></p>	<p>Enedis proposera deux webinaires en T3 et T4 2023, à l'attention des élus et personnels en charge de l'énergie visant à les informer sur les modalités d'accès à la plateforme et l'intérêt du service offert par Enedis aux collectivités en vue d'identifier les leviers en matière sobriété et de mesurer l'efficacité des actions mises en place à cet effet. Le Pôle métropolitain pourra faire la promotion de ces webinaires et relayer les supports de communication auprès des élus du Genevois français, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.</p>	<p>T3 et T4 2023</p>	

<p><b>Maîtrise de l'énergie et production d' ENR : Accélération du développement des EnR et Collaboration avec les Centrales Villageoises</b></p>	<p>Dans le cadre de l'identification des zones de potentiel ENR prévues par la loi d'accélération des ENR, Enedis propose un partage d'information et d'expertise pour permettre PMGF d'identifier les outils de nature à aider les communes et EPCI dans cet exercice.</p>	<p>Sur sollicitation du Pôle</p>	
	<p>Enedis accompagne ainsi les membres de la gouvernance des centrales villageoises dans la mise en œuvre des projets aux différentes étapes, de l'impact des projets sur le réseau à la réalisation des raccordements. Expert dédié</p>		
<p><b>Opérations d'Autoconsommations Collectives</b></p>	<p>Le PMGF et Enedis partagent la liste des projets d'ACC en cours ou à venir sur le territoire.</p>	<p>A date de signature de la convention</p>	
<p><b>Stratégie Lumière</b></p>	<p>Mise en œuvre de la convention « La Nuit est Belle ! »  Renouvellement de la convention</p>	<p>Annuel</p>	

Thème	Actions	Echéance	Date de réalisation
<b>Mobilité électrique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recensement par les deux parties des projets en cours ou à venir des conversions de flottes de bus à l'électromobilité par les AOM</li> <li>-Partage de l'expertise d'Enedis sur le sujet de la mobilité électrique</li> <li>- Mise à disposition des AOM d'un interlocuteur dédié dans le cadre des conversions de flottes de bus</li> </ul>	T3 et T4 2023	
<b>L'innovation, le développement de la recherche, l'offre de formation et la promotion des métiers de la transition énergétique dans le Genevois français</b>	Enedis, sur la base des informations partagées par le PMGF, pourra le cas échéant, mettre en relation les intervenants en lien avec les programmes et partenariats de recherche qu'elle coordonne	Sur sollicitation du Pôle	

<b>Formation professionnelle orientation</b> et	La Cité des Métiers pourra mettre à disposition d'Enedis des supports numériques et papiers afin de promouvoir les disponibilités des stagiaires et alternants afin de renforcer l'apprentissage au sein des différents établissements.	Année scolaire	
	Il est proposé à Enedis de pouvoir intervenir physiquement dans ces événements afin de faire connaître les différents métiers	Lors des événements	



## Annexe 2 Convention spécifique « La Nuit Est Belle »

### Entre

Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Paris La Défense (92079), Tour Enedis, 34 Place des Corolles, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et représentée par son Directeur Territorial des Savoie, Monsieur Christophe Reinert,

Ci-après dénommée « Enedis ».

*« Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 39 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. »*

### Et

ENTRE le Pôle métropolitain du Genevois Français, 15 avenue Emile Zola – 74100 ANNEMASSE, représenté par son Président, Monsieur Christian Dupessey

Ci-après dénommée « Le PMGF ».

### Préambule

L'éclairage public porte des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux : sécurité des personnes et des biens, maîtrise de la consommation d'énergie, diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne), collecte et recyclage du matériel usagé. Il représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales, 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues et 37 % de leur facture d'électricité.

Linky, le compteur communicant a été déployé sur l'ensemble du territoire national, ouvrant la voie au développement de nouveaux services permettant, par exemple, l'interruption de l'éclairage public à distance.

Le PMGF sollicite Enedis pour intervenir dans le cadre d'un non allumage de l'éclairage public lors de la nuit du 22 au 23 septembre 2023.

Dans ce cadre, Enedis et le PMGF mettent en place un partenariat autour de cette manifestation, objet du présent accord.

## Article 1/ Objectif du partenariat

Le PMGF et Enedis collaborent dans le cadre de cette manifestation.

La prochaine édition a lieu la nuit du 22 au 23 septembre 2023.

Elle vise à mettre en œuvre de façon coordonnée le non allumage de l'Éclairage Public sur les communes du PMGF en vue notamment d'apprécier l'impact de la diminution des pollutions lumineuses.

## Article 2 / Rôle des parties

Le PMGF assure la coordination de cette manifestation. Il anime les parties prenantes, coordonne les communes et les partenaires techniques.

A ce titre, il sollicite des acteurs pour expérimenter des dispositifs d'interruption à distance de l'éclairage public.

Le PMGF coordonne les actions de communication s'y afférent.

Enedis est partenaire technique de l'événement, et mobilise ses équipes pour un non allumage de l'éclairage public dans la nuit du 22 au 23 Septembre 2023 à partir de l'infrastructure Linky.

A ce titre, Enedis se prévaut de la dénomination de partenaire technique, bénéficiant des droits accordés aux partenaires notamment en matière de participation aux instances de gouvernance et de communication.

## Article 3 / Engagement des parties

### 3.1. Engagement du PMGF

Le PMGF associe Enedis à la gouvernance de l'événement. Il invite Enedis aux instances de coordination.

Le PMGF informera Enedis de tout élément qui aurait une incidence sur l'exécution du présent contrat.

Le PMGF met à disposition d'Enedis la liste des communes ainsi que la liste des compteurs (numéros de PRM, Point de Référence Mesure) d'éclairage public sur lesquels l'interruption doit être mise en œuvre et devra fournir également une autorisation de chaque commune permettant Enedis de gérer le non allumage des éclairages publics ( modèle en Annexe).

Le PMGF coordonne les actions de communication en y associant Enedis :

- **Présence de la marque, des éléments distinctifs, du label du Parrain**

Le PMGF s'assurera que les **signes distinctifs du partenaire technique** (le logo) apparaitront sur l'ensemble des supports de l'événement (site web, plaquettes d'information, communiqué de presse).

- **Relations publiques et relations avec la presse**

Tout porte-parole du PMGF amené à s'exprimer sur ce partenariat devra, dans la mesure du possible, rendre clairement visible le logo Enedis et/ou citer le nom d'Enedis.

### **Impact, retour sur expérience et capitalisation**

Le PMGF mettra à disposition d'Enedis les éléments et données d'analyse et de retour d'expérience sur l'opération (capitalisation des résultats). Y compris les données telles que les retombées presse, le nombre de participants à l'évènement ou encore les ressources mobilisées.

### **3.2. Engagement d'Enedis**

Enedis, dans le cadre de ce partenariat d'expérimentation, mobilise des moyens humains et techniques pour expérimenter le non allumage via l'infrastructure Linky.

Les services d'Enedis s'appuient sur la liste des communes et des PRM convenus avec le PMGF.

Les actions d'Enedis comprennent notamment la préparation de l'opération avec le PMGF, en amont de la manifestation, la vérification de la chaîne communicante des PRM, le jour J le lancement des ouvertures des compteurs, le lendemain la remise en mode normal des compteurs.

Au total, les moyens humains et techniques sont évalués à un équivalent de 5 Jours homme et valorisés pour l'ensemble de l'opération.

### **Article 4/ Annulation de l'évènement**

En cas d'annulation ou de report de l'évènement, les parties conviennent de se réunir afin de décider de la nouvelle affectation des sommes. En cas d'impossibilité de décider de la nouvelle affectation, le contrat sera résolu de plein droit.

### **Article 5/ Durée**

Le contrat est conclu pour la durée de communication de l'évènement 2023.

Enedis jouira, à l'issue du contrat, d'un droit de préférence en cas de reconduction de l'opération.

### **Article 6/ Droit à l'image**

Le PMGF est autorisée à utiliser le nom, l'image et tout élément de la personnalité [enregistrement audiovisuel, siège social, demeure] d'Enedis par voie de citation, mention, reproduction, représentation, à l'occasion de la promotion de l'évènement, des opérations de relations publiques, des interviews, des relations avec les médias (dossiers de presse, articles, communiqués) ainsi que de l'exploitation publicitaire et promotionnelle d'Enedis de leurs produits sur tous médias et tous supports. Il en informe préalablement Enedis.

### **Article 7 / Résiliation**

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure restée sans réponse.

Si les parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelle affectation, le contrat sera résolu de plein droit sans que cela puisse donner droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties. Dans cette hypothèse, la rémunération sera limitée aux seules phases déjà réalisées ou au seul remboursement des frais techniques de préparation à l'événement.

## Article 8/ Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de difficultés ou désaccord dans l'exécution des obligations citées dans le présent contrat, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

A défaut, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal compétent du siège social des partenaires.

Date, lieu et signatures :

Fait à Annemasse, le

En deux exemplaires originaux.

Pour le Pôle métropolitain du Genevois  
français

Le Président

Christian DUPESSEY

Pour Enedis

Le Directeur Territorial des Savoie

Christophe REINERT